MINISTERE DE L’EDUCATION NATIONALE

Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2018-2019

**OBSERVATION IMPORTANTE**

**Les candidats à une bourse au lycée de Londres doivent impérativement avoir 16 ans à la date de la rentrée scolaire de septembre**

**EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER**

**Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l’année d’études à l’étranger.**

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

**DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES**

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres, 35, Cromwell Road – LONDRES S.W.7. 2DG** **GRANDE-BRETAGNE**

(🕿 00.44.207.584.6322).

L’attention des boursiers entrant au lycée Charles de Gaulle en classe de première est attirée sur le fait que leur année en tant que boursier en 2018-2019 ne leur permettra pas de poursuivre leur scolarité au lycée en classe de terminale en 2020-2021 (même à titre payant).

**CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR**

L'élève boursier devra être muni d’une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L’élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l’autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l’autorité parentale. Pour plus d’informations sur l’autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public :<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l’Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l’évolution éventuelle des formalités d’accueil et de séjour dans le pays.

**CONDITIONS D'HEBERGEMENT**

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Le lycée se charge de trouver des familles d’accueil anglaises qui ont l’habitude depuis longtemps d’accueillir nos élèves boursiers. Seule cette modalité d’hébergement est admise.** L’élève boursier n’est pas autorisé à changer de famille en cours d’année sans autorisation exceptionnelle du chef d’établissement et après concertation avec le représentant légal.

**FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES**

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille anglaise. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires. Vous voudrez vous renseigner à ce sujet auprès du proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d’une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. Soit 1 mois après la rentrée scolaire et après ouverture d’un compte bancaire. L’établissement peut accompagner l’élève pour une ouverture de compte auprès de la banque du lycée.

**Montant annuel de la bourse allouée pour l’année scolaire 2017-2018** : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 8 970 € et 24 850 €.

**CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE**

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée Charles de Gaulle qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension. Les parents paient le reliquat éventuel des frais de scolarité.

**RENONCIATION A LA BOURSE**

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève", ainsi que le pôle élève et **M. le proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres**.

**A titre indicatif :**

# ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Taux retenu = 1£ = 1.20€ au 23/01/2017

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Lycée français Charles de Gaulle de Londres*** | ***Frais de scolarité*** *(annuels)* | ***Demi-pension*** *(annuelle)* | ***Hébergement*** *(annuel)* | ***Manuels scolaires et droits d’inscription aux examens*** *(annuels)* | | ***Transports urbains*** *(annuels)* | ***TOTAL*** |
| **Premières** | 7 884 € | 1 080 € | 12 000 €  à 14 000 € | Manuels scolaires | 300 € | 900€ à 1 400€ | 22 257 € |
|  |  | à |
| inscription EA | 93 € | 24 757 € |
| **Terminales** | Manuels scolaires | 300 € | 22 344 € |
|  |  | à |
| inscription au Bac | 180 € | 24 844 € |